

# BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER 2026

À RENVoyer AU PLUS TARD LE 15 AVRIL 2026

Par courrier, accompagné du chèque établi à l'ordre de « Fêtes et Animations de Capens »

COMITÉ DES FÊTES DE CAPENS

MAIRIE

1 RUE SAINT ÉTIENNE

31410 CAPENS

## JE SOUSSIGNÉ :

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL / COMMUNE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

MAIL : \_\_\_\_\_

N° DE LA CARTE D'IDENTITÉ : \_\_\_\_\_

DÉLIVRÉ LE : \_\_\_\_\_ PAR : \_\_\_\_\_

(Joindre la photocopie recto-verso)

*Si vous avez la nouvelle CNI (petite carte) merci de compléter uniquement la date de délivrance.*

N° D'IMMATRICULATION DU VÉHICULE : \_\_\_\_\_

TYPE DE VÉHICULE : ☐ Voiture / ☐ Voiture + Remorque / ☐ Camion / ☐ Autres : \_\_\_\_\_

## JE DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

Avoir pris connaissance du règlement figurant au verso

Ne pas être commerçant

Ne vendre que des objets personnels usagés (*article L320-2 du code du commerce*)

Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de mêmes types dans l'année civile

(*article r321-9 du code pénal*)

**TARIF : 10 EUROS LES 5 METRES**

Je joins mon règlement d'un montant de \_\_\_\_\_ par chèque ou espèces.

Observations : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

FAIT À : \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE PRÉCÉDÉ DE LA MENTION « Lu et approuvé »

# **RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER DE CAPENS**

(À approuver et à signer)

- L'inscription au vide-grenier est nominative.
  - Seuls les particuliers peuvent participer à cet événement et non les professionnels.
  - Un seul véhicule peut être présent sur le lieu de l'emplacement.
  - Seule l'organisation attribue les places aux exposants.
  - Aucun emplacement ne sera attribué avant le jour J.
  - Les droits des places ne sont pas remboursables (sauf si le comité organisateur annule la manifestation).
  - Le tarif est de 10 euros les 5 mètres.
  - Par leurs inscriptions, les exposants s'engagent à renoncer à tous recours contre les organisateurs en cas de perte, de vol, de détériorations, etc...
  - Les objets et documents exposés sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls y compris par cas fortuit ou force majeure comme le feu, accident, attentat, etc...
  - Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de litige d'un exposant avec les douanes, contributions et polices diverses.
- Il en est de même en cas de mensonge, tricherie et falsification de document des dits exposants.
- Toute inscription devra être accompagnée de la photocopie de la carte d'identité (obligatoire).
  - L'organisation se réserve le droit de vous refuser un emplacement en cas de non-respect du règlement et le droit d'interrompre ce vide-grenier en cas de mauvais temps ou autres.

☐ J'ai lu et j'accepte le règlement

FAIT À : \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_  
SIGNATURE PRÉCÉDÉ DE LA MENTION « Lu et approuvé »